

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06/88

Objet : 88 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'entreprise SAS Asterios Spectacles pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'entreprise SAS Asterios Spectacles, domiciliée 35, rue du chemin Vert, 75011 Paris, représentée par M. Olivier Poubelle, en sa qualité de gérant, pour l'organisation du spectacle « Thomas FERSEN – Mon Frère, c'est Dieu sur Terre », qui aura lieu au théâtre de Vire, Place castel, 14500 Vire Normandie, le samedi 23 novembre 2024 à 20h30, et ce pour un montant total de 13 715,00 € TTC. Pour ce spectacle, une billetterie sera ouverte, au tarif 2024 « Grille A ».

Fait à Vire Normandie, le 5 juin 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240612-88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2024

Publication : 12/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

